



PRÉFET DES HAUTES- ALPES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

PERTURBATION NEIGEUSE

Gap, le 10/12/2020

Les équipements spéciaux sont obligatoires

Une perturbation neigeuse est annoncée par Météo France dès le milieu de matinée de vendredi. **Il neigera à toutes les altitudes et plus fortement sur le Laragnais, le Buëch et le Gapençais.** Le secteur urbain de Gap sera notamment concerné, avec une plus forte intensité neigeuse que l'épisode de vendredi dernier.

Ces chutes de neige dureront jusqu'en milieu de nuit de vendredi à samedi, **apportant des cumuls importants sur la partie Ouest et Sud du département** : 10 à 15 cm dès 800 mètres d'altitude, 15 à 20 cm au-dessus de 1 200 mètres. Sur la partie Nord et Est du département, les chutes de neige seront moins intenses apportant quelque 2 à 5 centimètres.

Samedi, le temps redeviendra sec, sauf dans le secteur du Lautaret où les chutes de neige se poursuivront. **En matinée, sur l'ensemble du département, un risque de verglas est possible.** Il est à noter aussi l'apparition, samedi, d'un vent fort en altitude pouvant provoquer l'apparition de congères sur les cols routiers (Bayard, Manse, Lautaret notamment).

Le redoux et un temps ensoleillé sont annoncés pour dimanche, ce qui permettra un retour complet à la normale sur le réseau routier.

Au regard des prévisions, et sans aggravation de la situation, les transports scolaires ne seront pas impactés par des mesures spécifiques ce vendredi.

Vigilance des usagers de la route



Le col **Bayard** sur la RN 85 sera interdit aux poids-lourds de plus de 26 tonnes dès 20h00 ce vendredi. Cette restriction pourra évoluer en fonction des conditions réelles.

Le col du **Lautaret** pourra être interdit à la circulation, si la situation l'impose.

Une vigilance est demandée dans le col de Manse face au risque de cumuls importants et de congères.



Pour rappel : les équipements spéciaux sont obligatoires sur les routes enneigées. Ils sont à adapter à la situation : pneus neige et / ou chaînes-chaussettes. Il est nécessaire de savoir monter ses chaînes-chaussettes **avant de prendre la route** et d'équiper son véhicule **par anticipation** sur les aires de chaînage, **hors des voies de circulation.**



Conseil départemental : www.inforoute05.fr
Bison Futé : www.bison-fute.gouv.fr

Bureau de la communication et de la représentation de l'État

04 92 40 48 10
pref-communication@hautes-alpes.gouv.fr
Préfecture des Hautes-Alpes

28, rue Saint-Arey
05 011 GAP Cedex